21. DOCUMENTS DISPONIBLES

21.1. Documents accessibles au public

Le Groupe EQUASENS atteste que les documents suivants (ou une copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés sur son site Internet (*https://equasens.com*) :

- Actes constitutifs et statuts d'EQUASENS ;
- Tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande du Groupe EQUASENS, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'Enregistrement Universel ;
- Les informations financières historiques d'EQUASENS et ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document d'Enregistrement Universel.

21.2. Le rapport annuel de gestion

21.2.1. Le rapport de gestion

EQUASENS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPÔLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT DE GESTION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2023

Chers Actionnaires,

L'Assemblée Générale a été réunie ce jour, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous demander de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés et de vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesdits comptes ayant été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la séance du 24 mars 2023.

Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées et l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce a été tenu à votre disposition au siège social dans les délais légaux et a été mis en ligne sur le site Internet de la Société dès le 21ème jour avant l'Assemblée.

1. Situation et activité de la société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé

1.1. Présentation du Groupe EQUASENS

1.1.1. Méthode de présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents soumis à votre examen sont conformes à la réglementation en vigueur : les comptes consolidés sont établis en normes IFRS et les comptes sociaux en normes françaises.

1.1.2. Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Siège social	% contrôle	% intérêt
EQUASENS	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	
ASCA INFORMATIQUE	Chessy (77)	100	100
AXIGATE	Paris (75)	100	100
BGM INFORMATIQUE	Chessy (77)	89,97	89,97
CAREMEDS	Eastleigh (Angleterre)	100	100
DICSIT INFORMATIQUE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
DISPAY	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
EHLS	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
HDM	Port Louis (Ile Maurice)	100	100
HEALTHLEASE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
I-MEDS	Schwarzach am Main (Allemagne)	100	100
INTERNATIONAL CROSS TALK	Aubière (63)	100	100
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	75	75
MALTA BELGIUM	Schelle (Belgique)	100	100
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100	100
MULTIMEDS	Wicklow (Irlande)	100	100
NANCEO	Paris (75)	70	70
NOVIA SEARCH	Villers-les-Nancy (54)	100	79,97
NOVIATEK	Bascharage (Luxembourg)	89,96	79,97
PANDALAB	Nancy (54)	56,27	56,27
PHARMAGEST BELGIUM	Gosselies (Belgique)	100	100
PHARMAGEST ITALIA	Rome (Italie)	100	100
PHARMAGEST LUXEMBOURG	Bascharage (Luxembourg)	100	100
PROKOV EDITIONS	Nancy (54)	100	100
SCI HUROBREGA	Quéven (56)	100	100
SEAA	Chessy (77)	100	100
SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA	San Marco dei Cavoti (Italie)	80	80

1.1.3. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Siège social	% contrôle	% intérêt
PHARMATHEK	Vérone (Italie)	49,00	49,00

1.1.4. Organigramme du Groupe EQUASENS

À la date de clôture de l'exercice social (31 décembre 2022), l'organigramme du Groupe EQUASENS se présente comme suit :

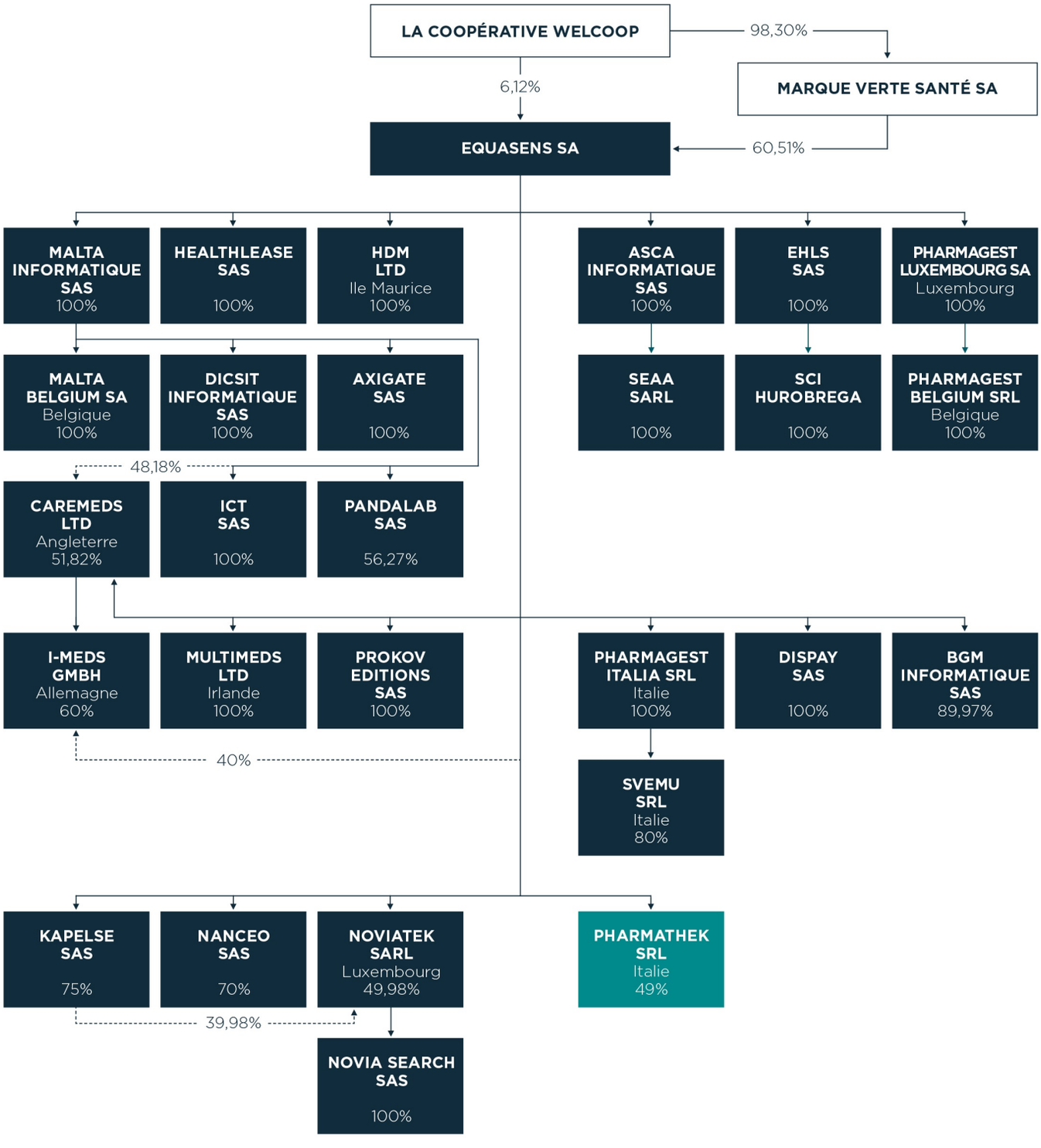

Fond blanc : Sociétés mères ;
Fond bleu : Sociétés consolidées par intégration globale ;
Fond vert : Société consolidée par mise en équivalence.

Le pourcentage des droits de vote détenus par EQUASENS dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.

1.1.5. Variations de périmètre au cours de l'exercice 2022

- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société ADI à la société EQUASENS ;
- Réalisation d'un apport partiel d'actif de l'activité étiquettes électroniques OffiTag d'EQUASENS à sa filiale ASCA INFORMATIQUE ;
- Rachat par EQUASENS des actions des minoritaires de PHARMAGEST ITALIA portant sa participation de 86% à 100% ;
- Réalisation d'une fusion de la société PHARMAGEST SERVIZI dans la société PHARMAGEST ITALIA ;
- Rachat par EQUASENS des actions d'un minoritaire de NOVIATEK portant sa participation de 39,98% à 49,98% ;
- Achat par MALTA INFORMATIQUE des actions des minoritaires de CAREMEDS portant sa participation à 48,18% ;
- Rachat par EQUASENS des actions des minoritaires de MULTIMEDS portant sa participation de 51% à 100% ;
- Achat par EQUASENS des actions du minoritaire de I-MEDS portant sa participation à 40% ;
- Création de DISPAY, filiale à 100% d'EQUASENS, ayant pour activité l'édition de logiciels applicatifs ;
- Cession par EQUASENS de sa participation minoritaire (28,32%) au capital de la société GROUPE DOMEDIC.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma au niveau des comptes consolidés.

1.2. Activités du Groupe EQUASENS

1.2.1. Présentation des activités du Groupe EQUASENS en 2022

Description des Activités du Groupe EQUASENS

Le Groupe EQUASENS a pour activité principale le développement de solutions logicielles innovantes destinées aux professionnels de santé et aux patients ainsi que la distribution « clé en main » de ces solutions informatiques.

- **Division PHARMAGEST :**
  - Distribution de logiciels de gestion d'officines et leurs offres annexes ;
  - Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clé en main » ;
  - Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance ;
  - Sauvegardes des données.

- **Division AXIGATE LINK :**
  - Distribution de logiciels de gestion nouvelle génération auprès des professionnels de santé des établissements pour personnes âgées dépendantes, soins infirmiers à domicile, hôpitaux et professions libérales ;
  - Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clé en main » ;
  - Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance ;
  - Messagerie instantanée ;
  - Système de télésurveillance médicale pour la prévention des aggravations de l'état de santé des patients chroniques traités à domicile et en perte d'autonomie.

- **Division E-CONNECT :**
  - Distribution de solutions pour un suivi sécurisé des patients à leur lieu de demeure et l'optimisation de leur parcours de soins.

- **Division MEDICAL SOFT**
  - Distribution de logiciels pour médecins généralistes, spécialistes et paramédicaux.

- **Division FINTECH :**
  - Mise à disposition d'une plateforme de financement permettant de faciliter le pilotage multi-bailleurs.

1.2.2. Analyse de l'évolution des affaires

Principaux chiffres clés au niveau consolidé (normes IFRS)

Les activités et les résultats du Groupe EQUASENS, des filiales et des sociétés qu'il contrôle.

Valeurs - En K€	2022	2021	Variation
Ventes configurations et de matériels	94 672	90 880	4,17%
Maintenance et vente base de données	72 757	66 595	9,25%
Prestations formations et nouveaux produits	44 010	33 255	32,34%
Autres prestations	2 634	2 339	12,61%
Total chiffre d'affaires	**214 075**	**193 069**	**10,88%**
Résultat opérationnel courant	56 792	50 449	12,57%
Résultat net des activités poursuivies	48 573	41 150	18,04%
Résultat net	48 700	41 150	18,35%
Résultat net part du groupe	46 376	39 119	18,55%
Résultat (part du Groupe) de base par action (en €)	**3,09**	**2,60**	**18,51%**

En normes IFRS, le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2022 est en augmentation de 10,88% par rapport à l'année précédente. La marge brute commerciale s'établit à 173 327 K€ contre 156 181 K€ en 2021.

La maintenance matérielle et logicielle et le renouvellement du parc installé sous contrat représentent environ 61% du chiffre d'affaires du Groupe EQUASENS. Ces activités sont des indicateurs significatifs des revenus annuels.

Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, impôts et taxes) s'élèvent à 105 067 K€. Elles sont en augmentation de 11,79% par rapport à l'année 2021, situation qui s'explique principalement par la hausse des frais de personnel (+8,06%) et des frais généraux (+24,32%).

Le résultat opérationnel courant se traduit par un bénéfice de 56 792 K€, en hausse de 12,57% par rapport au résultat opérationnel dégagé au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif à -828 K€ avec 1 613 K€ de produits financiers, 679 K€ de charges financières et -1 761 K€ d'autres produits et charges financiers qui intègrent les ajustements liés à la mise à la juste valeur des placements financiers.

Le résultat net consolidé s'élève à 48 700 K€ dont 46 376 K€ part du groupe et 2 324 K€ part des intérêts minoritaires. La progression du résultat net part du Groupe EQUASENS s'établit à 18,55%.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe EQUASENS a augmenté ses disponibilités courantes nettes de 281 K€ après rachat de titres auto-détenus pour 1 068 K€, avec un flux généré au niveau des flux de trésorerie issue des opérations d'exploitation de 56 977 K€ (en normes IFRS).

La structure financière du Groupe EQUASENS est solide. À la clôture de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 189 776 K€ (quote-part du Groupe) contre 159 005 K€ au 31 décembre 2021. Le dégagement net (c'est-à-dire les titres disponibles à la vente, les autres actifs financiers courants, la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les concours courts et longs termes) s'élève à 56 267 K€. La trésorerie nette des dettes financières court terme est de 49 929 K€.

EQUASENS (comptes sociaux)

Valeurs - En K€	2022	2021	Variation
Ventes configurations et de matériels	62 252	62 370	-0,19%
Maintenance et vente base de données	34 855	33 545	3,91%
Prestations formations et nouveaux produits	12 967	10 376	24,96%
Autres prestations	2 635	2 339	12,64%
Total chiffre d'affaires	**112 708**	**108 631**	**3,75%**
Résultat d'exploitation	24 905	24 359	2,24%
Résultat net	34 235	27 665	23,75%

Les principales filiales (comptes sociaux)

En K€	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat courant avant impôts	Résultat net
HEALTHLEASE	44 747	2 397	2 407	1 806
EHLS	32 706	1 349	1 548	1 036
ASCA INFORMATIQUE	26 337	7 674	7 686	5 233
KAPELSE	15 265	6 400	6 443	7 830
MALTA INFORMATIQUE	13 349	6 870	8 739	7 334

Succursales

Le Groupe EQUASENS exploite ses activités sur 50 sites. EQUASENS exploite quant à elle ses activités sur son établissement principal à VILLERS-LÈS-NANCY et sur 25 sites secondaires.

Activités en matière de Recherche et Développement

Le département Recherche et Développement pour l'ensemble du Groupe EQUASENS représente près de 250 personnes.

Conformément à la norme IAS 38, nous avons procédé à l'identification des projets de développement respectant l'ensemble des critères nécessaires à l'activation des dépenses au bilan. En 2022, le montant total immobilisé en vertu de cette norme pour les projets apportant à terme des produits futurs (ventes et services aux clients) est de :

- 3 040 K€ activés dans les comptes sociaux des sociétés AXIGATE, KAPELSE, NANCEO, NOVIATEK, PANDALAB et ICT ;
- 2 607 K€ retraités selon la norme IAS 38 dans les sociétés EQUASENS, CAREMEDS, DICSIT INFORMATIQUE, MALTA INFORMATIQUE, PHARMAGEST ITALIA, MALTA BELGIUM et PROKOV EDITIONS.

Les faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Sur la proposition de Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration du 25 mars 2022 a voté et adopté les nominations suivantes. Dominique PAUTRAT, démissionnaire de ses fonctions de Directeur Général du Groupe EQUASENS pour prendre la Présidence du Directoire de LA COOPÉRATIVE WELCOOP (société-mère du Groupe EQUASENS) a été remplacé, à compter du 23 avril 2022, par Denis SUPPLISSON, Directeur Général Délégué et Directeur de la Division Solutions Pharmacie Europe.
- À ce projet est associé le projet de changement de dénomination sociale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE en EQUASENS ainsi que le changement de dénomination des Divisions :
  - la Division Solutions Pharmacie Europe devient PHARMAGEST,
  - la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux devient AXIGATE LINK,
  - les appareils de santé sont regroupés sous la Division E-CONNECT,
  - une nouvelle Division est créée pour les logiciels médicaux : MEDICAL SOFT,
  - la branche financement demeure la Division FINTECH.
- EQUASENS change de code mnémonique et est désormais coté sous EQS.
- EQUASENS intègre le nouveau segment Euronext TECH LEADERS.
- Le Groupe EQUASENS complète sa prise de participation majoritaire dans ses filiales PHARMAGEST ITALIA, CAREMEDS, MULTIMEDS et I-MEDS.
- PANDALAB est certifié ISO 27001 et HDS.
- En 2021, le *Ségur de la Santé* a permis de réunir l'ensemble des acteurs – professionnels de santé, patients, institutionnels – autour d'une même table afin d'identifier les principales pistes de modernisation et d'accélération de la transformation du système de santé. Au terme de cette concertation, le Gouvernement s'est engagé à transformer en profondeur le système de santé français, en se fixant quatre priorités : transformer les métiers et revaloriser les soignants ; définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins ; simplifier les organisations et le quotidien des équipes médico-soignantes ; fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers. En 2022, la mise en œuvre des financements de ce programme gouvernemental a permis d'accélérer le déploiement des solutions logicielles de l'écosystème du Groupe EQUASENS. Le Groupe a obtenu sept référencements Ségur dans le plus grand nombre de couloirs : en HAD, en hôpital, en EHPAD, en pharmacie, chez les médecins libéraux, en MSP et en SSIAD.

1.2.3. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues (en €)

	Article D. 441-4, I , 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	*Non applicable*				119
Montant total des factures concernées (TTC)	181 566	22 156	40 294	4 513	248 529
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,28%	0,03%	0,06%	0,01%	0,38%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	*Non applicable*				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	20				
Montant total des factures exclues (TTC)	90 107				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal) – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : *30 jours dates factures* Délais légaux : *NC*				

Factures émises (en €)

	Article D. 441-4, I , 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	*Non applicable*				13 740
Montant total des factures concernées (TTC)	6 746 943	533 001	396 230	352 683	8 028 857
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	*Non applicable*				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	4,96%	0,39%	0,29%	0,26%	5,90%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	820				
Montant total des factures exclues (TTC)	143 259				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal) – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : *30 jours dates factures* Délais légaux : *NC*				

1.2.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Audit - En €	BATT AUDIT				DELOITTE & ASSOCIÉS			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Commissariat aux Comptes								
• EQUASENS	45 000	44 000	40%	39%	58 600	48 000	100%	100%
• Filiales intégrées	67 500	70 100	60%	61%	0	0	0%	0%
Missions accessoires	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	**112 500**	**114 100**	**100%**	**100%**	**58 600**	**48 000**	**100%**	**100%**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Juridique, fiscal, social	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Technologies de l'information	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Autres (à indiquer si sup. 10% aux honoraires d'audit)	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	**0**	**0**	**0%**	**0%**	**0**	**0**	**0%**	**0%**
TOTAL	**112 500**	**114 100**	**100%**	**100%**	**58 600**	**48 000**	**100%**	**100%**

1.3. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

1.4. Perspectives et orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration

Ségur du Numérique en Santé

L'année 2022 a été marquée pour les logiciels du Groupe par le *Ségur du Numérique en Santé*. Aussi l'obtention de sept référencements, parmi les premiers dans chacun des couloirs HAD, hôpital, EHPAD, pharmacie, médecins libéraux, MSP et SSIAD, souligne l'expertise technologique du Groupe EQUASENS et de ses équipes.

Ce programme porté par les professionnels de santé, fournisseurs des solutions logicielles, patients et pouvoirs publics permettra notamment d'alimenter *Mon espace santé* qui permettra à chacun de disposer d'une vision consolidée de son parcours de soins afin d'être acteur de sa santé.

Le Groupe EQUASENS a su faire de la contrainte réglementaire une force d'innovation. Les cahiers des charges de l'État ont été intégrés aux logiciels métiers et ont permis leurs rénovations en profondeur dans la logique « patient-centré » du Groupe. Cette logique vise à améliorer la prise en charge du patient, en intervenant tout au long de son parcours de soins (de son domicile aux structures d'hébergement médico-sociales et sanitaires).

Avec l'intention d'assurer une meilleure coordination entre les professionnels de santé, le Groupe EQUASENS a développé un écosystème d'applicatifs métiers innovant, interopérable ainsi que des solutions connexes pour faciliter la communication entre les professionnels de santé et les patients. À titre d'exemple, son offre pandaLAB comprend une application patient pandaLAB Ma Santé et une messagerie instantanée interprofessionnelle sécurisée pandaLAB Pro, intégrées toutes deux aux logiciels métiers développés par le Groupe. À ces deux solutions logicielles s'ajoute la plateforme d'intermédiation sécurisée pandaLAB Hub, qui permet à toutes les applications santé d'interopérer facilement entre elles.

Perspectives au sein des Divisions

En 2023, le Groupe EQUASENS maintiendra ses efforts pour développer son catalogue de services au profit des professionnels de santé au sein de ses Divisions :

- La Division MEDICAL SOFT, rassemblant PROKOV EDITIONS et ICT, évoluera pour devenir la Division MEDICAL SOLUTIONS. Elle s'adressera à de nouvelles professions de santé qui viendront enrichir l'offre du Groupe avec le lancement d'un logiciel pour Infirmières Libérales, la commercialisation d'une offre MSS et d'une sauvegarde externalisée en mode SaaS avec services intégrés.
- La Division AXIGATE LINK devrait voir l'avènement de TITANLINK en EHPAD, la sortie de MobiSOINS Patients et de l'application permettant la gestion des Services Autonomie Domicile, en écho à la réforme des services à domicile s'inscrivant dans la prise en charge globale de l'usager dans une logique de parcours. C'est également une année importante pour CARELIB EHPAD dont les installations devraient se multiplier.
- La Division PHARMAGEST compte sur la signature de groupements importants permettant de consolider ses parts de marché en France. Dès le premier semestre de l'année, l'activité Pharmacie France devra relever de nombreux challenges, dont ceux de la diffusion des offres de BI et de sauvegarde en ligne. Enfin, ASCA devrait également procéder au lancement des premiers bêta-testeurs du futur logiciel ASCAEtiq.
  Des sorties de produits majeures devraient également animer les ventes comme par exemple id.MOBILITÉ avec encaissement.
  La Division procèdera par ailleurs à la réorganisation de l'équipe des consultants avec un encadrement au niveau national qui devrait permettre de reconstruire et de mieux diffuser l'offre d'accompagnement du Groupe auprès de ses clients en pharmacie. Une offre de e-learning renforcée devrait aussi voir le jour courant d'année.
- La Division E-CONNECT prépare la commercialisation de SMART KAP, un nouveau device intelligent qui devrait révolutionner les usages des professionnels et auxiliaires de santé en mobilité. Pour doubler sa capacité de production, la Division a référencé une nouvelle usine.
- La Division FINTECH va poursuivre sa croissance en développant son activité de financement des métiers de la santé au sein et hors du Groupe.

Du côté des services support, la Direction des Ressources Humaines va prolonger ses travaux sur l'égalité femmes-hommes au sein du Groupe. Le Système d'Information RH va voir le jour courant 2023 et la Direction des Ressources Humaines mettra un accent tout particulier sur la formation des collaborateurs en augmentant fortement le budget formation.

La Direction des Systèmes d'Information travaillera avec ses équipes à l'évolution des infrastructures d'hébergement, à l'amélioration du support utilisateurs et renforcera ses dispositifs de veille à la cybersécurité de son réseau.

Les ambitions du Groupe EQUASENS à l'international

La conjoncture en matière de santé est comparable quel que soit le pays en Europe, le monde de la santé connaît de profondes mutations, avec un enjeu identifié : assurer la coordination, la continuité et la traçabilité du parcours de santé pour une plus grande efficience des systèmes de soins.

La réponse à ces évolutions passe par le développement des activités du Groupe, y compris à l'étranger :

- L'Italie continuera sur sa lancée. Avec près de 150 nouvelles pharmacies équipées de id. en 2022, les attentes du Groupe en 2023 sont importantes pour les équipes de PHARMAGEST ITALIA qui ambitionnent de doubler le nombre d'installations. Concernant les activités de grossistes répartiteurs, les projets sont nombreux et la croissance devrait être maintenue au cours de cette année.
- En Belgique, la signature de nouveaux partenariats avec des groupements ainsi que la sortie d'une nouvelle offre originale pour les pharmacies indépendantes devraient permettre à PHARMAGEST BELGIUM d'accroitre ses parts de marché.
  MALTA BELGIUM, débutera la commercialisation de la version néerlandophone de TITANLINK pour la région flamande et apportera de l'innovation dans ce marché très concurrentiel.
- L'adaptation de TITANLINK aux spécificités du Royaume-Uni, intégrant le logiciel eMAR de suivi de la dispensation en Maisons de Repos, ouvre les portes d'un nouveau marché au Groupe EQUASENS. Le Groupe ambitionne de faire évoluer sa filiale CAREMEDS pour que celle-ci devienne un acteur majeur de l'ERP des Care Homes outre-Manche, tout en maintenant sa croissance dans son activité actuelle de vente de piluliers et de services associés.
- En Allemagne, l'activité de vente de piluliers MULTIMEDS par I-MEDS devrait prendre son essor. Elle permettra également de mieux appréhender le marché des officines dans ce pays.

Une stratégie long terme intégrée à celle de LA COOPERATIVE WELCOOP

Le Groupe EQUASENS décline les ambitions et les valeurs de son actionnaire de référence : LA COOPERATIVE WELCOOP. En qualité de « Citoyen de la Santé et du Bien-être », LA COOPERATIVE WELCOOP cherche à répondre aux enjeux à venir de la santé de demain que sont :

- le vieillissement de la population,
- l'accès au soin pour tous,
- la coordination du parcours patient,
- la souveraineté sanitaire et industrielle,
- la digitalisation des systèmes de santé,
- l'intelligence artificielle appliquée au système de santé.

C'est en pérennisant cette stratégie d'anticipation et d'innovation dans les domaines de l'IT santé que le Groupe EQUASENS, grâce à ses investissements et à l'acquisition d'un savoir-faire global unique, demeurera un acteur structurant capable de répondre aux nouveaux enjeux de l'efficience des systèmes de santé en France et en Europe, tout en garantissant la qualité de prise en charge du patient au cœur de ces systèmes de santé.

2. Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée – Contrôle interne

2.1. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

2.1.1. Principes de la gestion des risques et du contrôle interne

Informations privilégiées

Les risques auxquels le Groupe EQUASENS est soumis sont par essence des points de vulnérabilité éventuels. Ils entrent par nature dans le champ des informations privilégiées. En application de l'article 223-2 alinéa II du règlement général de l'AMF, les émetteurs sont considérés légitimes à différer la publication d'informations privilégiées sous réserve d'être en mesure d'en assurer la confidentialité. Aussi, le Groupe EQUASENS veille à un juste équilibre entre la correcte information du marché et des investisseurs et l'atteinte éventuelle de ses intérêts légitimes par la divulgation de certaines informations sensibles.

Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne sont applicables à l'ensemble des sociétés du Groupe EQUASENS. Ainsi, des contrôles de cohérence et interventions ponctuelles sont réalisés sur les filiales contrôlées par EQUASENS ou toute autre société intégrée par mise en équivalence selon les directives de la Direction du Groupe EQUASENS.

Au regard du Groupe EQUASENS, la prise de risque ne comporte pas de dimension anxiogène, mais traduit la recherche d'opportunités et la volonté de développer ses activités dans un environnement intrinsèquement soumis à aléas.

Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les contextes interne et externe à l'entreprise peuvent être amenés à évoluer. Ainsi, la communication sur les risques donne une vision de ces derniers à un instant donné. Les informations communiquées dans le présent rapport ne prétendent pas être exhaustives. À ce titre, elles ne couvrent pas l'ensemble des risques auquel la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe EQUASENS et visent à ce que les risques soient correctement appréhendés. Comme tout système de contrôle, ils ne peuvent cependant fournir qu'une garantie raisonnable que ces risques soient éliminés.

Objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne

Dispositif	Objectifs
Gestion des risques	• Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ; • Sécuriser la prise de décisions et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ; • Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ; • Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.
Contrôle interne	• Assurer le respect de la conformité aux lois et règlements ; • Faire appliquer et respecter les instructions et orientations fixées par la Direction Générale ; • Veiller au bon fonctionnement des processus internes du Groupe EQUASENS, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ; • Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation des sociétés du Groupe EQUASENS.

2.1.2. Gouvernance de la gestion des risques et du contrôle interne

Mode d'implication de la gouvernance

La gouvernance pour assurer le suivi de la gestion des risques et du contrôle interne est la suivante :

Missions	Acteurs
Identification / gestion des risques	• L'Audit Interne ; • Le Contrôle de Gestion ; • Les Responsables Opérationnels selon leurs domaines de compétences ; • Les Comités de Direction des différentes activités et les Comités de Pilotage fonctionnant en mode projet ; • Le Comité de Direction Financier et Social.
Supervision du management des risques	• La Direction Administrative et Financière.
Revue des risques	• Le Comité d'Audit et des Rémunérations ; • La Direction Générale ; • Le Conseil d'Administration.

Systèmes de contrôle interne et gestion des risques

Le Groupe EQUASENS est doté d'un service dédié au contrôle interne dont les principales activités sont l'élaboration de la cartographie des risques et la mise en place d'un référentiel interne. Ce service répond à la Direction Générale du Groupe.

Cartographie des risques

Le processus de gestion des risques s'articule autour d'une identification des risques auprès de chaque direction opérationnelle et fonctionnelle qui aboutit à l'élaboration de cartographies des risques. L'Audit Interne procède à une cartographie des risques a minima tous les trois ans ; toutefois, une actualisation peut être réalisée à tout instant en fonction de l'évolution de l'activité, de l'environnement, ou de changements d'organisation de direction pouvant entraîner une identification différente des risques.

Les différentes cartographies des risques sont présentées et commentées auprès de la Direction Générale et du Comité d'Audit et des Rémunérations.

Une analyse du traitement des risques est ensuite réalisée permettant de choisir les plans d'actions les plus adaptés pour le Groupe EQUASENS. Ainsi, pour maintenir les risques dans des limites acceptables pour les directions, il peut être pris comme mesure la réduction, le transfert, la suppression ou l'acceptation du risque. Au regard du traitement identifié pour chaque risque, un processus de contrôle est mis en place.

Procédures internes

Le Groupe EQUASENS a mis en place un manuel de procédures internes. Ce manuel de procédures est mis à la disposition de l'ensemble du personnel, avec notion de droit d'accès en vue de sa mise en œuvre. Ce manuel a pour but d'améliorer le

fonctionnement de l'activité et permettre notamment de décrire :

- Les étapes dans l'exécution des activités principales du Groupe EQUASENS ;
- Les conditions de réalisation des opérations ;
- Les attributions dévolues aux différents préposés à chaque étape d'exécution des opérations ;
- Les outils mis à la disposition des intervenants ;
- Les contrôles à effectuer pour s'assurer du bon fonctionnement des opérations (autocontrôle, contrôle hiérarchique, audits interne et externe, …).

Le manuel des procédures ne se limite pas aux seules procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières ou extra financières (RSE) et vise à couvrir l'ensemble des processus de pilotages, métiers ou supports.

La Direction Administrative et Financière s'assure du respect des processus internes en s'appuyant sur les contrôles existants au travers des procédures mises en place, mais aussi sur des contrôles inopinés en fonction des dérives budgétaires observées.

Les différents contrôles réalisés sur l'exercice 2022 n'ont pas détecté de dérives et/ou anomalies significatives.

Processus d'amélioration

La gestion des risques et du contrôle interne s'appuie sur un processus d'amélioration permanent qui vise à poursuivre l'identification de nouveaux risques, les évaluer, mesurer l'adéquation du système de contrôle en vigueur pour maîtriser ces risques, mettre en place les améliorations qui semblent nécessaires puis en suivre l'efficacité.

Pour 2022, les principales actions ont été les suivantes :

- Poursuite du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des procédures ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'information ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque clients et financier sur les filiales ;
- Revue de la cartographie des risques ;
- Évaluation et gestion des risques des nouvelles sociétés intégrées ou créées ;
- Renforcement des dispositifs de lutte contre la corruption (SAPIN 2) ;
- Poursuite des audits internes de certification ISO 27001.

Le Groupe EQUASENS maintiendra sa démarche progressive visant à adapter son dispositif de gestion de contrôle interne au cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne proposé par l'AMF, afin de continuer à travailler sur la gestion des risques, des process et des activités de contrôle et de surveillance permanente.

Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

L'élaboration de l'information comptable et financière des actionnaires est assurée sous la responsabilité de la Direction Générale et de la Direction Administrative et Financière. Le Conseil d'Administration via son Comité d'Audit et des Rémunérations assure le contrôle permanent de l'information financière et des procédures liées à son élaboration.

Pour leurs contrôles, le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit et des Rémunérations s'appuient sur les analyses fournies par le Contrôle de Gestion et l'Audit Interne.

Les procédures d'élaboration des comptes consolidés reposent essentiellement sur :

- La recherche de l'harmonisation des règles et méthodes ;
- Les informations permanentes sur l'actualité comptable et l'évolution des normes IFRS au travers de la documentation comptable et financière et des différentes réunions thématiques de MiddleNext et de l'AMF ;
- L'utilisation d'un outil de consolidation comptable dédié ;
- L'audit des principales variations et opérations sur les différentes sociétés du Groupe EQUASENS afin d'appréhender les différents retraitements.

Les comptes consolidés sont réalisés trimestriellement et soumis au Conseil d'Administration.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

La régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels d'EQUASENS, du Groupe EQUASENS et des informations transmises aux actionnaires sont soumises à la certification des comptes annuels par deux Commissaires aux Comptes qui rendent compte des conclusions de leur mission de certification des comptes au Comité d'Audit et des Rémunérations.

2.2. Analyse des risques et utilisation des instruments financiers

En application des articles L. 225-100-1 et L. 22-10-35 du Code de commerce, les principaux risques et incertitudes présentés ci-après sont ceux jugés, selon la Direction du Groupe EQUASENS, comme de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation ou significatifs au regard de l'activité et/ou du développement de l'entreprise.

Risques stratégiques du Groupe EQUASENS

- Risques liés aux croissances externes et au développement international résultant de difficultés d'intégration de nouvelles entités, d'implantation sur de nouveaux marchés et d'internationalisation des solutions du Groupe EQUASENS.

Risques opérationnels inhérents aux activités

- Risques liés à la sécurité des données informatiques (systèmes d'information et réseaux) pouvant entraîner : la perte ou l'altération de données, l'indisponibilité des données, ou encore la divulgation d'informations confidentielles ou erronées et profiter à des sociétés concurrentes ou nuire à l'image de l'entreprise ;
- Risques de pénuries ou de ruptures de stocks pouvant générer des augmentations tarifaires et un ralentissement des activités du Groupe ;
- Risque d'anomalie des produits et solutions (défaut de qualité) se traduisant par une insatisfaction de la clientèle.

Risques industriels et environnementaux

Le Groupe EQUASENS n'ayant pas d'activité industrielle n'est pas particulièrement exposé à des risques industriels, environnementaux ou des risques liés aux effets du changement climatique (Cf. Déclaration de Performance Extra-Financière figurant dans le présent rapport de gestion). Toutefois les risques sociaux, sociétaux et environnementaux identifiés sont les suivants :

- Risques de remise en cause du positionnement d'acteur responsable et engagé du fait d'incohérences entre le positionnement en faveur de « Plus de Technologie pour plus d'Humain », la stratégie du Groupe EQUASENS et les produits et solutions commercialisés ;
- Risques liés à la perte d'attractivité sociale de l'entreprise ayant pour effet une augmentation du turnover et la perte de compétences clés.

Risques réglementaires et juridiques

Le Groupe EQUASENS pour son activité principale d'édition de logiciels de gestion d'officine, n'est pas soumis à une réglementation particulière et n'a pas besoin d'autorisations légales, réglementaires ou administratives particulières pour l'exploitation de cette activité. Toutefois, certaines composantes réglementaires ou juridiques font l'objet d'un suivi particulier :

- Environnement économique – risques indirects liés à des décisions gouvernementales touchant directement les clients du Groupe EQUASENS ;
- Risques liés aux agréments et certifications, obligatoires ou stratégiques, et particulièrement à la non-obtention ou la perte d'agréments ou de certifications (HDS, SESAM-Vitale, ISO 27001, NF 525, ISO 18295-1, Addendum).

Le Groupe EQUASENS ne bénéficie pas de contrat de concession, de licence de commercialisation ou de distribution qui le placerait en situation de risque juridique.

EQUASENS détient l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation et n'est pas soumis à des dispositions fiscales particulières.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe EQUASENS a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe EQUASENS.

Risques financiers

Le Groupe EQUASENS a procédé à une revue de ses risques financiers et considère ne pas être particulièrement exposé à des risques de cette nature. Le Groupe EQUASENS s'est doté d'une charte de placements encadrant ses investissements financiers et a mis en place une organisation et des outils visant à optimiser la gestion et la sécurisation de ses flux de trésorerie.

3. Actionnariat de la société

3.1. Autorisation de rachat d'actions par EQUASENS

Bilan du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 28 juin 2022, a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en bourse sur ses propres actions, conformément notamment aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de l'opération.

Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de dix-huit mois à compter du 28 juin 2022 et prendra fin le 27 décembre 2023.

Au 31 décembre 2022, EQUASENS détient des actions propres, directement ou indirectement :

- 3 006 dans le cadre de contrats de liquidité ;
- 45 000 dans le cadre du plan de stock-options ;
- 94 422 dans le cadre de programmes de rachat d'actions ;

soit un total de 142 428 actions correspondant à 0,94% du capital social actuel.

En 2022, dans le cadre du contrat de liquidité, 72 182 actions ont été acquises pour un prix d'acquisition moyen de 78,12 € et 70 766 actions ont été cédées pour un prix moyen de cession de 78,55 €.

EQUASENS dispose de 100% du contrat de liquidité actuel.

Le Conseil d'Administration vous rend compte de la réalisation du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2022 pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 :

- Achats : 63 324 actions au prix moyen de 77,03 € ;
- Ventes : 62 260 actions au prix moyen de 77,27 €.

Au 31 mars 2023, la société détient 142 142 de ses actions, directement ou indirectement.

Renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions

Il est proposé aux actionnaires de renouveler dès maintenant cette autorisation et de se prononcer sur le nouveau programme.

Les objectifs du programme de rachat actuellement en vigueur sont les suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux d'EQUASENS ou du Groupe EQUASENS, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Il a paru souhaitable au Conseil d'Administration de vous demander de vous prononcer sur le nouveau programme qui viendrait se substituer à celui mis en place par l'Assemblée Générale du 28 juin 2022, mais à compter du 29 juin 2023. L'Assemblée permettrait alors à EQUASENS de poursuivre son processus d'achat de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du capital social, soit un nombre maximum de 1 517 412 actions.

Le nouveau programme de rachat d'actions aurait les objectifs suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux d'EQUASENS ou du Groupe EQUASENS, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce nouveau programme aurait une durée maximum de 18 mois, soit jusqu'au 28 décembre 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire aura à conférer au Conseil d'Administration les pouvoirs pour déterminer les conditions et les modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées (prix d'achat unitaire maximum et minimum).

3.2. Détention du capital social au 31 décembre 2022

3.2.1. Informations sur les détenteurs du capital ou droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement, à la date de clôture de l'exercice social, plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Nom	Pourcentage de détention
MARQUE VERTE SANTE	+ de 50% et inférieur à 66,66%
LA COOPERATIVE WELCOOP	Supérieur au vingtième et inférieur à 10%

Aucune action d'EQUASENS n'est détenue par EQUASENS (hors actions propres) ni par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

À la connaissance d'EQUASENS, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

3.2.2. Informations sur les opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Par application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, il est précisé, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune opération sur titres EQUASENS visée par l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier n'a été communiquée à l'AMF.

3.2.3. État de la participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2022, date de clôture du dernier exercice, la détention d'actions tant par le personnel d'EQUASENS que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce est inférieure à 3%.

3.3. Options d'achat d'actions

3.3.1. Options d'achat d'actions au profit des salariés

En application des articles L. 225-177 à L. 225-186 et L. 22-10-56 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2014 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options d'achats d'actions à concurrence d'un nombre maximum d'actions représentant 10% du capital social, soit un nombre d'actions de 303 482. Par suite de la division de la valeur nominale de l'action décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2015, le nombre d'options maximum d'actions est de 1 517 410.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 5 décembre 2014, a arrêté le règlement de ce plan d'options d'achats d'actions qui a fait l'objet d'une communication aux personnes bénéficiaires par lettre en date du 15 janvier 2015.

Au cours de l'exercice 2022, 32 197 actions ont été attribuées au titre de la levée des stock-options.

Par application de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 et L. 22-10-56 du Code de commerce.

3.3.2. Options d'achat d'actions au profit des dirigeants mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 de la société EQUASENS a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place au sein d'EQUASENS et/ou de ses filiales (c'est-à-dire dont 50 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par EQUASENS) un plan d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions visées aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.

Chaque bénéficiaire a été informé personnellement par le Conseil d'Administration du nombre d'actions qu'il peut acquérir, le prix d'acquisition et la période pendant laquelle cette option peut être exercée.

Au cours de l'exercice 2020, 45 000 options d'achat d'actions ont été attribuées.

Par application de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

4. Informations sociales et environnementales

Pour plus de lisibilité, cette partie est développée dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) annexée au présent rapport (articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce).

5. Informations diverses

5.1. Prêts inter-entreprises

Néant.

5.2. Informations sur les charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que EQUASENS a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des charges constituant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 dudit Code pour un montant global de 249 719 € et qui ont donné lieu à un impôt de 62 430 €.

5.3. Tableau des cinq derniers exercices

Au présent rapport est présenté, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats d'EQUASENS au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en €)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Capital social	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions ordinaires	15 174 125	15 174 125	15 174 125	15 174 125	15 174 125
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
• *Par conversion d'obligations*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
• *Par exercice de droits de souscription*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Chiffre d'affaires hors taxes	**112 708 436**	**108 630 561**	**103 202 187**	**102 926 290**	**97 740 759**
Résultat avant impôts, participation, dotations	43 925 904	35 618 945	30 617 861	26 773 334	25 657 777
Impôts sur les bénéfices	3 283 671	3 024 342	5 960 943	6 690 214	5 831 882
Participation des salariés	2 774 584	2 362 528	2 094 436	2 053 722	1 517 497
Résultat après impôts, participation et dotations	34 235 442	27 664 737	18 092 063	17 953 104	16 683 081
Résultat distribué décidé par l'Assemblée Générale	17 450 244	15 932 831	14 415 419	13 656 713	12 898 006
Par action résultat après impôts et avant dotations	2,50	2,00	1,49	1,19	1,20
Par action résultat après impôts et dotations	2,26	1,82	1,19	1,18	1,10
Dividende attribué à chaque action	1,15 [1]	1,05	0,95	0,90	0,85
Effectif moyen des salariés de l'exercice	802	776	754	738	709
Montant de la masse salariale	31 255 195	30 345 269	28 455 950	28 151 569	26 990 379
Cotisations sociales et avantages sociaux	15 232 570	14 654 833	13 561 351	13 085 233	13 039 797

[1] Proposition relative à l'exercice clos le 31 décembre 2022 soumise à l'Assemblée Générale du 29 juin 2023.

6. Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'exercice que propose le Conseil d'Administration est conforme à la loi ainsi qu'aux dispositions statutaires.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 34 235 441,80 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	34 235 441,80 €
Report à nouveau	74 577 089,25 €
À la disposition des actionnaires	**108 812 531,05 €**
Dividende (1,15 € par action)	**17 450 243,75 €**
Le solde, soit : est affecté au compte « report à nouveau ».	91 362 287,30 €

Les capitaux propres s'élèveront, y compris les subventions d'investissements nettes d'amortissements, à 114 984 072,93 €.

La mise en paiement du dividende sera effectuée à compter du 5 juillet 2023 auprès de UPTEVIA chargée de la gestion des titres.

Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des impôts, nous vous informons des distributions intervenues au titre des trois derniers exercices.

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2019	0,90 €	0,90 €	0,90 €
31/12/2020	0,95 €	0,95 €	0,95 €
31/12/2021	1,05 €	1,05 €	1,05 €

7. Autres points présentés à l'Assemblée

7.1. Suivi des mandats d'Administrateurs

Les mandats d'Administrateurs de Mesdames Anne LHOTE, Céline GRIS et Émilie LECOMTE venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée, nous vous proposons de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2029 et statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2028.

Madame Marie-Louise LIGER ayant exprimé son souhait de ne pas terminer son mandat, nous vous proposons de pourvoir à son remplacement en qualité d'Administrateur Indépendant et Président du Comité d'Audit et des Rémunérations en nommant Madame Anne PHILIPONA-HINTZY pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2027 et statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2026.

7.2. Conventions réglementées

Nous vous informons de la conclusion d'une convention nouvelle et de deux conventions réglementées antérieurement autorisées et approuvées et qui se sont poursuivies en 2022.

Ces opérations dûment autorisées par votre Conseil d'Administration vous sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

7.3. Rémunérations allouées aux membres du Conseil

Nous vous demanderons aussi de vous prononcer sur la fixation des rémunérations allouées aux Administrateurs que nous vous proposons de fixer à 82 000 € pour l'année 2023.

Nous allons maintenant vous présenter la partie 4 de ce rapport, à savoir la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), établi en application des articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 et suivants ainsi que le rapport sur ces informations sociétales et environnementales émis par la société RSM, désignée en qualité d'Organisme Tiers Indépendant par le Directeur Général.

Puis, nous vous présenterons :

- Le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise prescrit par l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en application de l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes établis par la société « BATT AUDIT » et la société « DELOITTE & ASSOCIÉS », nous répondrons aux questions que vous voudrez bien nous poser.

À l'issue de cette discussion, il sera procédé à la lecture du texte des résolutions et nous vous engageons à les approuver dans toutes leurs dispositions.

Le Conseil d'Administration.